



Doc. 13598

16 septembre 2014

Nouveaux cas de poursuites contre des antifascistes en Estonie Situation de M. A. Zarenkov en détention en Estonie

Réponse à Question écrite¹: Question écrite n° 652 (Doc. 13413) et Question écrite n° 654 (Doc. 13415)
Comité des Ministres

1. Lors de l'examen des questions précitées par le Comité des Ministres, la délégation de l'Estonie a indiqué que M. Zarenkov a été arrêté pour suspicion de corruption dans le cadre de ses fonctions au Centre culturel Maardu, et en aucun cas au titre de ses activités politiques ou civiques, et que sa mise en détention provisoire a été décidée au motif d'un risque d'ingérence dans le cours de la justice. En outre, la délégation de l'Estonie a informé le Comité que le tribunal saisi de l'affaire a décidé de placer M. Zarenkov en détention pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, cette décision étant sujette à un réexamen régulier. La délégation de l'Estonie a également fait valoir que M. Zarenkov n'a présenté à l'époque aucune demande de libération sous caution ou de mesure alternative à l'emprisonnement. Depuis lors, la délégation d'Estonie a fait savoir qu'il a été mis fin le 11 mars 2014 à la détention provisoire de M. Zarenkov, le tribunal ayant estimé, au vu des éléments de preuve rassemblés, qu'il n'y avait plus de risque d'interférence avec la procédure judiciaire en cours.

2. Le Comité des Ministres souligne qu'il ne lui appartient pas de prendre position sur une procédure judiciaire en cours dans un Etat membre, tout en rappelant l'importance fondamentale du droit à la liberté et à la sûreté ainsi que du droit à un procès équitable, conformément aux articles 5 et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Il rappelle également que toute personne relevant de la juridiction d'un Etat membre peut en dernier ressort, après épuisement des voies de recours disponibles au niveau national, s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme si elle s'estime victime d'une violation de ces droits.

1. Adoptée à la 1206e réunion des Délégués des Ministres (10 septembre 2014).

